

Installations septiques

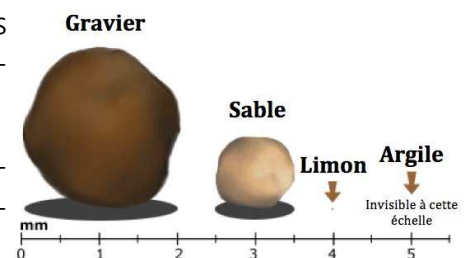
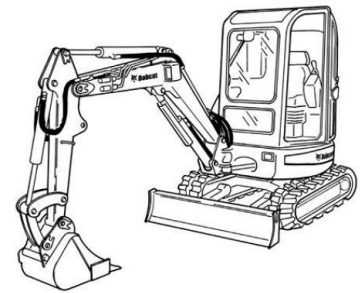
Demandes de permis

Documents exigés:

- Formulaire de demande de permis complété.
- Étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisée par un technologue ou un ingénieur.

Que fait le technologue?

- Il vérifie notamment l'épaisseur et le niveau de perméabilité du sol, la pente du terrain et la superficie disponible pour implanter une installation septique en respectant les distances requises avec la maison, les lignes de propriété, le puits, les lacs et cours d'eau, etc.
- Il doit creuser plusieurs trous d'une profondeur allant jusqu'à 3 mètres sur le terrain.
- Le technologue prépare un rapport décrivant ses démarches ainsi qu'un plan montrant le positionnement projeté de l'installation septique.
- Lors de la mise en place de l'installation septique, le technologue effectue une vérification des travaux et rédige un rapport de conformité.



Plus les particules du sol sont petites et plus la couche de sol est mince, moins l'infiltration, l'oxygénation et donc l'épuration des eaux usées est efficace. Différents types de systèmes sont possibles en fonction de la capacité épuratoire du sol naturel et de l'espace disponible sur le terrain.

Le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (O-2, r. 22)

Il est entré en vigueur le 12 août 1981 sur tout le territoire du Québec. Il a permis de préciser des normes pour l'implantation des différents types de systèmes septiques.

Ce règlement rend les Municipalités responsables de son application, entre autres, pour la vérification périodique des installations septiques, l'identification des systèmes non conformes, polluants ou inefficaces et l'émission des permis.

Installations septiques

Fonctionnement des installations septiques

La majorité des installations septiques ont deux composantes principales :

- 1) La **fosse septique** permet de séparer les éléments solides des eaux usées en vue de leur vidange. Les boues s'accumulent au fond et les écumes (matières grasses) flottent. Les eaux clarifiées, c'est-à-dire débarrassées des matières solides, sont dirigées vers l'élément épurateur. À noter que, si la fosse n'est pas vidangée assez régulièrement, les matières solides risquent de s'accumuler en trop grande quantité et de migrer vers l'élément épurateur, ce qui peut le colmater.
- 2) L'**élément épurateur** peut, par exemple, être un champ d'épuration, un puits absorbant ou un champ de polissage. Il est constitué d'un milieu d'infiltration comportant des cavités oxygénées (p. ex. entre des morceaux de gravier net) permettant aux bactéries d'y vivre et d'effectuer leur travail de décomposition du phosphore, des pathogènes, virus, parasites et autres matières polluantes contenues dans des eaux usées.

